

Le Petit Journal de BERVILLE

Bulletin municipal

Chef de publication : Isabelle Joncour-Danel

Rédaction : Isabelle Joncour-Danel, Jean-Yves Sevin, Stéphanie Dupas, Philippe Menguy, Annabel Lamour.

Maquette : Stéphane Blangier.

Imprimé par PRINT'60—03 44 08 74 92



N° 22

Le mot du maire

Après une année encore difficile pour nous tous et une pandémie qui perdure nous nous devons de rester optimiste et de rêver à de meilleurs jours.

Cette année 2021 nous a permis de réaliser différentes actions au sein de notre village dont vous pourrez prendre connaissance au fil de ce journal.

Les délais d'exécution ont parfois été allongés du fait d'une activité économique et administrative ralentie mais nous avons eu à cœur de mener à bien nos projets grâce à l'implication de l'équipe.

Malgré tout, notre engagement pour BIEN VIVRE A BERVILLE demeure notre priorité.

Tous mes remerciements à Isabelle et Anne, secrétaires de mairie, tant pour leur professionnalisme que leur disponibilité.

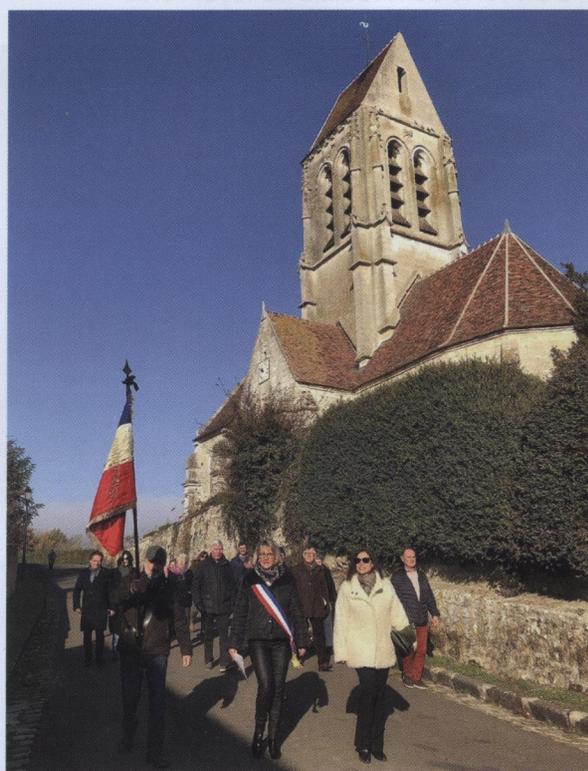
Merci à Morgane, Charlène et Asma pour leur aide précieuse au service de cantine, à Cathy, Christine et Chantal pour les moments privilégiés de lecture qu'elles offrent aux enfants le jeudi à la bibliothèque.

Merci aux membres du CCAS pour leur participation à la vie du village, à la Folie Bervilloise et au Running Club qui ont su malgré les multiples restrictions organiser des moments de convivialité.

Au nom de l'équipe municipale, je vous souhaite une belle et heureuse année 2022.

Qu'elle vous apporte des moments de bonheur et de joie entourés des personnes qui vous sont chères, une vie pleine de surprises, de projets, et quelle vous préserve en bonne santé.

Isabelle Joncour-Danel



VIE DU VILLAGE

La bibliothèque

La bibliothèque enfants a repris ses activités le jeudi après midi sur le temps scolaire .
Les bénévoles de Berville et d'Haravilliers donnent de leur temps libre afin de permettre aux élèves d'accéder à cet espace de lecture dont les livres sont renouvelés par le biais d'une subvention versée par les 2 mairies.

Noël des anciens

C'est toujours avec un grand plaisir que Daniel Wallard et Josiane Ancel effectuent la distribution des colis gourmands destinés aux bervilleois à partir de 65 ans.



Cérémonie du 11 novembre

C'est sous un beau ciel bleu que l'hommage aux soldats morts pour la France et la liberté a été rendu aux monuments aux morts du cimetière de Berville.

Deux élèves de l'école, Ava et Clément nous ont accompagnés cette année et ont fait lecture des disparus de l'année 2021 morts au combat.

Après lecture du texte officiel et le dépôt d'une gerbe pour honorer leurs mémoires, nous nous sommes retrouvés autour d'un verre dans la salle du foyer rural.



L'école

Cette année, l'école de Berville accueille 51 élèves du CE1 au CM2, répartis en deux classes, les CE1/CE2 avec M^{me} Binet et les CM1/CM2 avec M^{me} Robardey.

L'école d'Haravilliers accueille 52 élèves de la PS au CP, répartis en deux classes, les PS/MS avec M^{me} Lepercq et les GS/CP avec M. Cange et M^{me} Meynard.

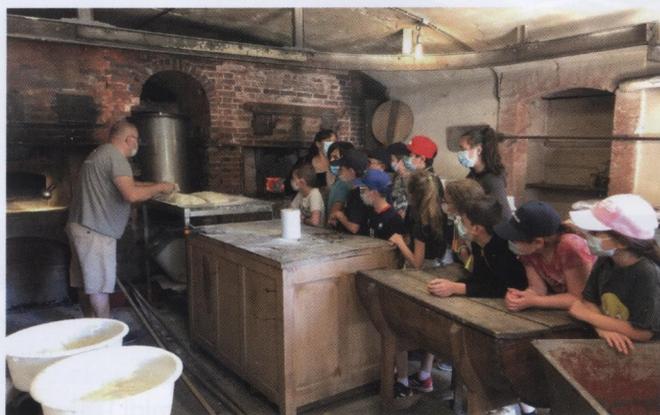
Soit un effectif de 103 élèves sur le Regroupement Pédagogique Intercommunal.

Label Eco-Ecole

Pour la quatrième année consécutive, l'école a été labélisée sur le thème de l'alimentation en juin 2021 grâce à des actions riches et variées :

- atelier « jus vitaminé » animé par M^{me} Ducelliez et M^{me} Dumorgny, parents d'élèves,
- un parc à poules financé par la mairie et installé par les parents d'élèves,
- échange avec M. Leroy, traiteur de l'école,
- réalisation d'un potager à l'école agrémenté d'animations pédagogiques offertes par M^{me} Baudin,
- visite du Fort de Cormeilles en Paris et de son four à pain en compagnie d'Amandine et José, boulangers et habitants de Berville. Chaque enfant est reparti à la maison avec une belle et délicieuse miché de pain offerte par nos boulangers,
- confections de jolies tartelettes aux fruits en compagnie de Maxime Ravary, cuisinier,
- visite de la ferme d'Haravilliers avec la dégustation de lait frais.

L'école remercie vivement tous les intervenants qui ont contribué à cette labellisation !



Un moment de partage

En décembre 2021, les parents d'élèves ont organisé des ateliers de Noël pour le plus grand plaisir des élèves. Merci à eux et à Grégoire pour la confection des jolies décorations en bois.



TRAVAUX

Ecole

L'école fait peau neuve :

- Création d'une toilette PMR dans l'ancien bureau de la directrice et réfection totale des sanitaires enfants.
- Aménagement au sein de la mairie d'un bureau pour la directrice afin qu'elle puisse s'isoler pour recevoir les parents ou lors de décharge du temps scolaire
- Traçage marelles sous le préau et mise en peinture de la cage d'escalier & des contre-marches
- Réparation des serrures des portes des deux classes
- Achat de meubles (tables / chaises / étagères) pour la classe de CM1 /CM2
- Remplacement des alarmes incendie
- Achat de 10 tablettes informatiques



Cantine

Renouvellement de l'équipe du personnel avec la création de 3 contrats spécifiques pour la surveillance de la cantine et des récréations (sur le temps du midi) ainsi que pour le service des repas.

Morgane et Charlène de BERVILLE et Asma d'HARAVILLIERS sont toutes trois des mamans d'élèves qui se sont investies pour remplir ces fonctions.

Remplacement des chaises plastiques par des chaises adaptées (don de la commune de Marines) ainsi que des vieilles tables.

TRAVAUX

Eglise

- Travaux de remise en état d'une partie de la tommette à l'entrée de la petite porte de l'église.
- Remplacement des chaises en plastique par des chaises en bois et paille (don d'une église parisienne , un grand merci à M. & M^{me} Rosset et M. & M^{me} Sari qui sont allés les récupérer)

Voirie

- Réfection de la chaussée devant l'église
- Réfection de l'ensemble des marquages au sol sur l'ensemble du village (bus / stop / stationnement ...)
- Remplacement de deux panneaux de signalisation et nettoyage partiel des panneaux existants
- Création d'une place de stationnement handicapée devant l'école avec marquage et panneau
- Création d'une place de stationnement handicapée devant l'église par marquage au sol et panneau devant le portail

La communauté de communes a permis la reprise du goudron rue des gorgets et l'entretien des talus sur les voies communales.



Sécurité

Remplacement de 3 bornes incendies vétustes

- 11 rue d'Heurcourt
- 29 rue du Carouge
- 20 rue d'Heurcourt



Fibre au Coudray

Après concertation avec Hervé Lemarec, Maire d'Hénonville, nous avons décidé de faire le nécessaire auprès de Val d'Oise fibre pour la mise en place de la fibre au Coudray.

Les travaux sont terminés et l'accès est effectif pour les habitants du hameau.

Intention de réalisation 2022

La réalisation de ces différents projets est soumise à des demandes de subventions, des études techniques et aux contrats d'approvisionnement et de réalisation que rencontrent les entreprises.

Bornes incendie : continuité du déploiement de remplacement des hydrants vétustes, notamment à l'étude celui du Coudray.

Travaux salle art plastique : située au-dessus du préau de l'école, elle bénéficie d'une superficie qui offrirait aux élèves de l'utiliser pour la réalisation d'ateliers scolaires, sous condition de mise aux normes de sécurité par l'ouverture d'une porte sur l'arrière du bâtiment avec escalier de secours.

Cet aménagement permettrait le transfert de la bibliothèque enfants (actuellement dans les locaux de la mairie) dans cet espace qui serait uniquement dédié aux activités culturelles (lecture, arts plastiques...).

Nous espérons mener à bien ce projet pour la rentrée 2022 sous réserve d'obtenir les subventions adéquates.



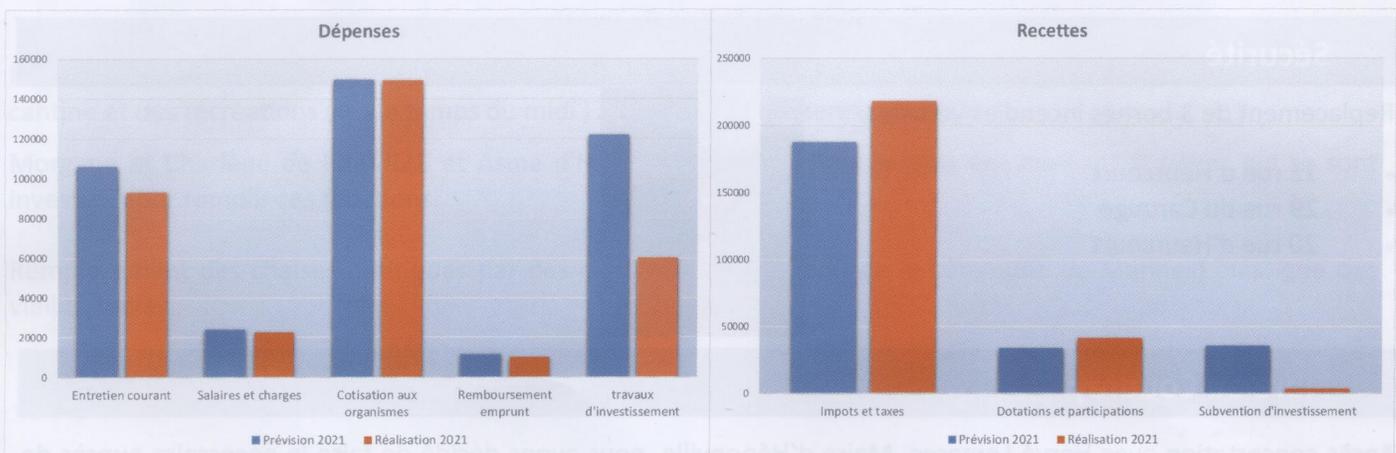
BUDGET

Les finances communales

2021 est le premier exercice budgétaire complet pour l'équipe municipale qui a priorisé la mise à niveau des bâtiments communaux avec la rénovation et la mise aux normes des sanitaires de l'école, la sécurité par le remplacement de 3 poteaux incendie et la communication avec la mise en place de l'application Illiwap.

La rénovation de notre patrimoine, sa mise aux normes et sa mise en sécurité ainsi que la préservation de notre environnement resteront les axes principaux des budgets municipaux à venir pendant ce mandat.

Mais malgré des finances saines et un taux d'endettement très faible, la marge de manœuvre financière reste très limitée pour l'investissement en 2022.



Mission du service instructeur

Après le dépôt d'un dossier en mairie, ce service assure l'instruction réglementaire des demandes de permis de construire, de démolir, d'aménager et de déclarations préalables de travaux, l'assistance technique des communes et la veille juridique.

Chaque dossier est instruit au vu des dispositions du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Après avis de l'Architecte des Bâtiments de France et du service instructeur, un projet d'arrêté est proposé à la signature du maire.

Dès que la déclaration d'achèvement des travaux est déposée en mairie, le pôle urbanisme contrôle la conformité des travaux et prépare les décisions afférentes. Le contrôle de conformité des travaux issus des permis de construire, des demandes préalables de travaux et de la préparation des décisions y afférant sont assurés par le service.

Constatations des infractions pénales et police de l'urbanisme

Le service instructeur peut préparer des arrêtés interruptifs de travaux à soumettre à la signature du maire. Des agents assermentés et commissionnés par les maires ont un droit de visite; ils peuvent dresser un procès-verbal constatant une infraction qui sera transmis au Procureur de la République, avec copie au Préfet.

Architecte conseil du Parc

Il se tient à la disposition des particuliers et des communes pour apporter une aide technique en amont de leur projet.

Cette étude préalable permet de garantir une meilleure insertion des différents projets dans les sites où ils s'inscrivent. Il permet aussi d'éviter de partir dans une mauvaise direction à la fois architecturale, technique ou administrative. Ces différents sujets peuvent être abordés lors d'un rendez vous à la maison du Parc ou sur place si la complexité du site l'impose.

L'architecte conseil peut aussi quelques fois intervenir comme médiateur auprès des services instructeurs. Il peut vous apporter des solutions architecturales et/ ou fonctionnelles qui permettront de faire évoluer votre projet dans une direction alors acceptable.

Attention, l'architecte conseil ne réalise pas les plans ni les dossiers de permis de construire. De même il n'effectue pas de mission de maîtrise d'œuvre ni d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

CONTACT : Mathieu Feigelson / Mail : m.feigelson@pnr-vexin-francais.fr

Permanences énergie / architecture

Le Parc naturel du Vexin français organise des permanences où des conseillers spécialistes des questions énergétiques reçoivent et informent les particuliers sur les possibilités d'économie d'énergie et les énergies renouvelables pour les accompagner dans leurs projets de construction ou de rénovation de logement. Depuis le 16 février 2018, un partenariat a été établi avec l'ADIL (Agence départementale d'information sur le logement) pour la mise en place de consultations juridiques.

Permanences au pôle éco-construction et rénovation énergétique du Vexin français au Bord d'Haut de Vigny, sur RDV de 14h à 18h



RAPPEL

Tous travaux extérieurs (clôture, fenêtre dans le toit, véranda, etc.) nécessitent une autorisation préalable à retirer en mairie ou par mail www.service-public.fr.

Permis de construire accordés :

72 rue d'Heurcourt : extension sur façade arrière - accord du 20/12/2021

142 rue d'Heurcourt : rénovation d'une maison à l'identique - accord du 20/12/2021

Déclarations de travaux accordés :

Lieu-dit « Les Salles » : exploitation forestière : accordée le 22/03/2021

62 rue d'Heurcourt : ravalement façade mur est : accordée le 08/04/2021

Lieu-dit « Le Grand Pré » : exploitation forestière : accordée le 08/04/2021

Lieu-dit « La Justice » : exploitation forestière : accordée le 08/04/2021

Lieu-dit « La Vallée Colombelle » : coupe d'amélioration : accordée le 29/03/2021

Lieu-dit « La Vallée Colombelle » : éclaircie d'amélioration : accordée le 22/04/2021

Lieu-dit « Le Margat » : coupe d'amélioration : accordée le 30/06/2021

Lieu-dit « La Vallée Colombelle » : coupe d'amélioration : accordée le 05/05/2021

125bis rue d'Heurcourt : modification clôture et remplacement portail : accordée le 05/06/2021

Bassin versant en amont du captage d'eau : création zone tampon humide : accordée le 12/07/2021

52 rue d'Heurcourt : installation d'une clôture en limite séparative : accordée le 02/08/2021

72 rue d'Heurcourt : remplacement du portail électrique : accordée le 22/07/2021

72 rue d'Heurcourt : isolation thermique extérieure et ravalement façade : accordée le 22/07/2021

Lieu-dit « La Petite Mairie » exploitation forestière : accordée le 23/08/2021

Lieu-dit « La Petite Mairie » exploitation forestière : accordée le 30/08/2021

142 rue d'heurcourt : division de terrain pour création de terrain à bâtir : accordée le 23/08/2021

119 rue d'Heurcourt : isolation thermique extérieure : accordée le 23/09/2021

12 rue Tillard : isolation thermique extérieure : accordée le 23/09/2021

1 rue des Gorgets : construction d'une piscine : accordée le 18/11/2021

3 rue de l'Enclos Robert : construction d'un mur : accordée le 25/10/2021

Lieu-dit « Le Sausset » : abattage : accordée le 15/11/2021

ANIMATION

La FoLie Bervilloise, votre association d'animation

ESCAPE GAME du 6 juin 2021

Une première pour La FoLie qui a organisé un escape game extérieur dans le bois de Berville : «Le Fantôme de la Dame Blanche». Notre animation a attiré 80 participants venus de tous coins. L'objectif était de libérer le fantôme d'une femme prénommée Blanche, qui errait dans le bois depuis la perte de son premier amour pendant la Grande Guerre et cela pour qu'elle puisse enfin le retrouver aux cieux...

Les gagnants se sont vu offrir nos casquettes floquées au nom de La FoLie BeRvilloise et sont repartis enchantés en attendant impatiemment un nouvel escape...



EURO FOOT 2021—juin 2021

Cet Euro a pu enfin se dérouler toute en respectant une jauge à 50% de la capacité de notre salle polyvalente, et les supporters de l'équipe de France ont pu soutenir nos Bleus jusqu'aux 1/8ème de finale contre la Suisse face à laquelle ils se sont malheureusement inclinés. Rendez-Vous pour la coupe du monde 2022 !



APEROS / PETANQUE —de juin à septembre 2021

Pour la 3ème année, nous avons évidemment rouvert notre bar des apéros/pétanque au mois de juin sous le soleil ! Encore de nouveaux amateurs cette année, ce rendez-vous du vendredi soir est devenu un rituel pour certains d'entre vous! Et nous vous remercions chaleureusement de votre fidélité. Une nouveauté cette année : notre super animateur Greg et sa guitare, ses percussions à main, et bien sur ses choristes...chantant jusqu'au bout de la nuit! Nos cordes vocales sont entraînées pour la prochaine saison 2022!



LA SOIREE KARAOKE du 16 octobre 2021

Grande nouveauté pour l'année 2021! La Folie s'est lancée dans l'organisation d'une soirée Karaoke qui a été un succès avec la présence d'une cinquantaine de personnes ! Il manquait des bervillois mais des hénonvillois et arronvillois étaient venus en force!

Merci encore aux participants pour avoir ambiancé cette belle soirée avec leurs belles et douces voix ! A réitérer en 2022 !



LA SOIREE BEAUJOLAIS NOUVEAU du 19 novembre 2021

La traditionnelle soirée Beaujolais Nouveau s'est tenue le 3^{ème} vendredi de novembre avec moins de convives que d'habitude, en effet la peur de nos anciens à venir partager ce moment grandissait à ce moment-là... Notre caviste préféré « Les caves de Cyrano » était pour la seconde fois présent à cette soirée et a rencontré un franc succès.



Les décorations de Noël—Novembre/décembre 2021

Notre menuisier préféré Greg s'est lancé dans la fabrication d'une magnifique boîte aux lettres pour le Père Noël et dans de jolis pulls de Noël en bois que les écoliers de Berville ont magnifiquement décorés !

Les enfants ayant écrit au Père Noël ont tous reçus comme promis une réponse, les lutins ont bien travaillé et les jouets ont pu être livrés à temps !



Le NOEL DE BERVILLE le 12 décembre 2021



La pandémie repartant de plus belle, nous avons proscrit notre goûter de Noël cette année mais avons sauvé nos activités : le poney pour les plus jeunes et le Koezio pour les grands. Les enfants ont pu chevaucher le poney Gadget (un grand merci à Claudine pour le prêt de son champ et à Sandra pour le prêt du poney) pendant que les plus grands essayaient de sauver l'humanité en arrêtant la machine infernale mise en route par un savant fou ! L'après-midi s'est finie par la remise des chocolats de Noël devant la mairie par notre très cher Père Noël HO HO HO!



ASSOCIATION SPORTIVE

Running Club Berville 95



2021 pour le RCB95 aura vu un retour progressif à la normale et la possibilité de renouer enfin avec les courses et déplacements qui avaient tant manqué aux runners du Club, en raison bien sûr des restrictions liées à la pandémie. Cette année aura donc malgré tout été riche en activité, et outre les traditionnelles sorties du dimanche matin et du jeudi soir, le « Running » a finalement pu participer à de nombreuses compétitions à travers la France et même à l'étranger, quand ce fut possible...



De nouveaux membres du Club auront ainsi pu en 2021 obtenir le « Graal » pour tout coureur à pied, devenir Marathonien, en parcourant la distance mythique de 42,195 kms, à Paris notamment... Le RCB compte désormais dans son effectif (28), 15 marathonien(e)s. Certains auront même participé à des distances supérieures à 100 kms comme sur les 177 kms de « L'Ultra Marin Raid Golfe du Morbihan »... Enfin le Club n'oublie jamais non plus de se retrouver autour d'un bon repas comme lors du Barbecue de fin de saison avant les vacances d'été et à la soirée de l'Assemblée générale en novembre dernier.



Toujours à la recherche de nouvelles recrues, le RCB invite les Bervilloises et Bervillois intéressés par la Course à pied à rejoindre ce groupe convivial qui vit très bien...

« BONNE ANNEE A TOUS LES HABITANTS DE BERVILLE »

Renseignements : [Philippe MENGUY](#) : 06 10 42 24 77 [Jean Yves SEVIN](#) : 06 30 52 07 19

COMMUNICATION

Les nuisances sonores

Les nuisances sonores sont à l'origine de nombreux conflits de voisinage, que le bruit émane de personnes ou d'activités de toutes sortes.

Selon le code de la santé publique « aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage. »

Elles peuvent être sanctionnées dès lors qu'elles constituent un trouble anormal, se manifestant de jour ou de nuit.

Nous vous rappelons que les bruits causés par des appareils et outils sont autorisés :

En semaine de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h 30

Le samedi de 9h à 13h et de 16h à 19h

Le dimanche et les jours fériés de 16h à 19h

Pour le bien être de tous merci de respecter ces horaires.

Les nuisances lumineuses

A une époque où nous prônons la réduction de toutes les nuisances impactant la planète, il est de bon sens de réduire la consommation d'énergie.

Berville a opté depuis quelques années pour l'extinction des lampadaires grâce à l'installation d'une horloge astronomique qui s'adapte à la luminosité.

Cette décision permet de réaliser des économies budgétaires, de limiter la consommation d'énergie, de protéger la biodiversité, de garantir une meilleure qualité de nuit, de préserver un ciel nocturne et de respecter la loi.

Chaque geste citoyen compte.

Nous avons tous en tant que consommateurs(trices) notre rôle à jouer pour adopter un comportement plus responsable en matière d'impact sur l'environnement.

Nous vous invitons à réduire ou à réguler l'éclairage de vos espaces extérieurs.

Les décharges sauvages

Quand on parle de décharge sauvage, on fait référence à un abandon de déchets sur un espace interdit.

Ceci entraîne la dégradation du paysage, une pollution visuelle et parfois olfactive, une contamination du sol et des eaux souterraines.

Nous remarquons sur notre commune de plus en plus de déchets en tous genres jetés sur la route, les bas côtés (cannettes, bouteilles plastiques, sacs plastiques, mégots...).

Rappelons qu'une cannette en aluminium met environ 200 ans pour se désagréger et un mégot de cigarette environ 10 ans !

Nous nous devons de respecter notre environnement pour les générations futures et faire en sorte que cette destruction silencieuse n'impacte davantage notre planète.

Les jours et horaires d'ouverture de la déchetterie sont précisés en dernière page.

Les animaux

L'article L 211- 19-1 du code rural interdit de laisser divaguer sur la voie publique les animaux domestiques. Pensez à faire vacciner et pucer vos animaux de compagnie.

Pour rappel depuis le 1^{er} janvier 2021, les propriétaires de chats non tatoués ou pucés s'exposent à une amende de 750 €. Vous les aimez, protégez les !

Si vous voyez un animal errant vous pouvez contacter la fourrière de Bruyeres Sur Oise avec laquelle nous avons signé une convention, au 06 05 84 79 91.

Illiwap

La commune s'est dotée d'une application citoyenne nommée ILLIWAP.

Elle est entièrement gratuite pour les habitants, sans inscription et sans collecte de données personnelles. Utile au quotidien, elle permet de recevoir toutes les informations relatives à la commune (mairie, école, associations).

C'est une application d'actualités mais aussi un service de signalement.



Tout administré peut faire remonter un problème (voirie, chute d'arbre, chiens errants ...) en envoyant un message ou une simple photo.

illiwap
L'APPLI QUI CHANGE LA VIE !
A DESTINATION DES CITOYENS

BERVILLE

“ Je souhaite signaler un incident depuis mon smartphone. ”

Pour nous aider à conserver une commune accueillante, nous avons mis en place une nouvelle fonctionnalité sur votre application, le « signalement citoyens » ! Vous pouvez désormais informer directement la commune sur les dysfonctionnements ou anomalies que vous apercevez sur l'espace public en **SEULEMENT 2 ÉTAPES !**

01 POUR SIGNALER

- 1 Cliquez sur le mégaphone dans l'onglet en bas de votre écran
- 2 Puis cliquez sur le bouton + pour commencer votre signalement.

02 ENSUITE...

- 1 Renseigner la **catégorie** et la sous-catégorie du signalement
- 2 Indiquer la **localisation** du signalement
- 3 Prendre une **photo**
- 4 Joindre un **commentaire** au signalement
- 5 Renseigner les **coordonnées** de contact (étape facultative)
- 6 **Accepter** le traitement des données personnelles
- 7 **Envoyer** le signalement

VOTRE SIGNALLEMENT EST ENVOYÉ !

Suivez l'évolution de traitement de votre signalement par la commune. Nous réceptionnons votre signalement et le traitons dans les meilleurs délais ! **Merci pour votre participation.**

LES AVANTAGES !

- GRATUITE** Téléchargement gratuit et sans engagement.
- SANS INSCRIPTION** Pas d'email, pas de numéro de téléphone, aucune donnée personnelle n'est collectée.
- SANS PUBLICITÉ** Recevez les informations sans être gêné par l'apparition de publicité.

Conservatoire de musique de théâtre et de danse du Vexin et du Val d'Oise

Le Conservatoire de musique, de théâtre et de danse du Vexin et du Val d'Oise organise des cours de musique à Marines et à Vigny pour enfants et adultes. Il s'agit de cours individuels mais aussi collectifs (orchestre...). A Marines, des cours de danse (modern'jazz) sont dispensés aux enfants de 4 à 17 ans et des cours de théâtre pour les primaires et adolescents.

Les inscriptions se font en juin et vous bénéficierez de tarifs préférentiels car notre commune adhère au Syndicat intercommunal de musique du Vexin et du Val de l'Oise (SIMVVO).



La Communauté de Commune Vexin Centre (CCVC)

La communauté de commune Vexin centre (CCVC) a été créée le 1^{er} janvier 2013. Elle est actuellement constituée de 35 communes d'un seul tenant et sans enclave.

La CCVC permet aux communes qui le désirent de gérer en commun des activités ou des services publics ou de se regrouper autour d'un projet permettant de favoriser le développement local et de contribuer à la politique du territoire.

Les commissions administratives

Elles ont un rôle consultatifs et donnent un avis, après études, sur des affaires relevant de leur domaine de compétence, qui doivent être soumises au conseil municipal.

COMMISSION ELECTORALE

Présidente Isabelle JONCOUR-DANEL

Membres du Conseil Municipal

Sylvie DELAPORTE

Membres extérieurs au CM

Roland MASSOT (représentant le TGI)

Suzanne HERAULT (représentant la Préfecture)

COMMISSION DU CENTRE COMMUNAL

D'ACTION SOCIALE CCAS

Présidente Isabelle JONCOUR-DANEL

Membres du Conseil Municipal

Patrick BRU — Stéphanie DUPAS

Sylvie DELAPORTE — Messaouda PERTHUS

Membres extérieurs au CM

Joël LE MORVAN — Josiane ANCEL

Daniel WALLARD — Nicole ROSSET

COMMISSION DES FINANCES

Présidente Isabelle JONCOUR-DANEL

Vice-Président Jean-Yves SEVIN

Membres du Conseil Municipal

Patrick MASSELIN — Stéphane BLANGIER

Martine BAUDIN — Messaouda PERTHUS

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Présidente Isabelle JONCOUR-DANEL

Membres Titulaires

Patrick MASSELIN — Jean-Yves SEVIN

Mélanie DELCAUSSE

Membres Suppléants

Stéphane BLANGIER — Stéphanie DUPAS

Messaouda PERTHUS

COMMISSION TRAVAUX

Présidente Isabelle JONCOUR-DANEL

Vice-Président Philippe CROISÉ

Membres du Conseil Municipal

Patrick MASSELIN — Jean-Yves SEVIN

Stéphane BLANGIER — Mélanie DELCAUSSE

Stéphanie DUPAS — Martine BAUDIN

COMMISSION URBANISME

Présidente Isabelle JONCOUR-DANEL

Vice-Président Philippe CROISÉ

Membres du Conseil Municipal

Mélanie DELCAUSSE — Jean-Yves SEVIN

Stéphane BLANGIER — Martine BAUDIN

COMMISSION ESPACES VERTS

Présidente Isabelle JONCOUR-DANEL

Vice-Président Philippe CROISÉ

Membres du Conseil Municipal

Patrick MASSELIN — Patrick BRU

Mélanie DELCAUSSE — Martine BAUDIN

COMMISSION DE COMMUNICATION

Présidente Isabelle JONCOUR-DANEL

Membres du Conseil Municipal

Stéphane BLANGIER — Stéphanie DUPAS

Les syndicats

Il s'agit d'une structure créée entre plusieurs communes pour mettre en commun la gestion d'un ou plusieurs équipements ou travaux.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT AUTONOME (SIAA)

Philippe CROISÉ Délégué titulaire — Martine BAUDIN Déléguée suppléante

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT AUTONOME (SIAA)

Patrick MASSELIN Délégué titulaire — Jean-Yves SEVIN Délégué titulaire

Patrick BRU Délégué suppléant

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES (SMIRTON)

Patrick BRU Délégué titulaire — Isabelle JONCOUR-DANEL Déléguée suppléante

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE DU VEXIN ET DU VAL D'OISE (SIMVVO)

Isabelle JONCOUR-DANEL Déléguée titulaire — Patrick BRU Délégué suppléant

PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS (PNRVF)

Martine BAUDIN Déléguée titulaire — Patrick BRU Délégué suppléant

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE PROGRAMMATION DE GESTION ET DE REALISATION DU MARAIS DU RABUAIS

Philippe CROISÉ Délégué titulaire — Martine BAUDIN Déléguée titulaire

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE, DU GAZ ET DES TELECOMMUNICATION DU VAL D'OISE (SMDEGTVO)

Stéphane BLANGIER Délégué titulaire — Mélanie DELCAUSSE Déléguée suppléante

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELCTRICITE ET RESEAUX DE CABLES DU VEXIN (SIERCV)

Stéphane BLANGIER Délégué titulaire — Sylvie DELAPORTE Déléguée titulaire

Mélanie DELCAUSSE Déléguée suppléante — Patrick MASSELIN Délégué suppléant

SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE DU VAL D'OISE (SMGFAVO)

Sylvie DELAPORTE Déléguée titulaire — Isabelle JONCOUR-DANEL Déléguée suppléante

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES COLLEGES DE MARINES ET DE VIGNY

Stéphanie DUPAS Déléguée titulaire — Sylvie DELAPORTE Déléguée suppléante

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA BRIGADE DE GENDARMERIE DE MARINES (SIBGM)

Philippe CROISÉ Délégué titulaire — Stéphane BLANGIER Délégué suppléant

SYNDICAT REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL D'HARAVILLIERS BERVILLE (SRPI)

Stéphanie DUPAS Déléguée titulaire — Isabelle JONCOUR-DANEL Déléguée titulaire — Patrick BRU Délégué suppléant — Sylvie DELAPORTE Déléguée suppléante — Stéphane BLANGIER Délégué suppléant

BERVILLE INFORMATIONS

Commission du Centre Communal d'action sociale (CCAS)

Le CCAS est à votre disposition et intervient en toute discrétion et confidentialité à votre demande en cas de difficultés.

Bruit

Les bruits causés par les appareils et outils sont autorisés :

Semaine: 8h30-12h 14h30 -19h 30

Samedi : 9h-13h 16h -19h

Dimanche et les jours fériés : 16h -19h

Feux

« Le brûlage à l'air libre de tout déchet, détritiques de toute nature est interdit. Seul est toléré le brûlage des branchages secs mais l'interdiction est totale les samedi après-midi, dimanche et jours fériés, les jours de grand vent et d'alerte à la pollution. »

Arrêté préfectoral du 29 août 1979

Querelles de voisinages

Nous sommes de plus en plus souvent sollicités pour des querelles de voisinages (chien qui aboie, bruits en dehors des horaires autorisés, haies non entretenues....) auxquelles nous ne pouvons apporter de solutions.

Le caractère « excessif » d'un comportement est une question de jugement et c'est précisément là que débutent généralement les querelles de voisinage.

Avant tout emportement il peut être utile de se rencontrer, de discuter et de trouver un compromis qui permettra à tous de vivre sereinement.

Visite de l'église

Si vous désirez visiter l'église, contactez la mairie.

Participation transport

Une participation de 30€ par élève scolarisé en collège ou en lycée peut être versée sur simple demande auprès de la mairie (fournir carte scolaire + RIB).

Espaces verts

Les bervilleois se doivent d'élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons et qu'ils ne cachent pas l'éclairage public ni les panneaux de signalisation.

En cas d'incident, la responsabilité des bervilleois peut-être engagée. Aucune branche ne doit toucher les câbles aériens, électriques et de télécommunication.

Chasse

« Il est interdit à toute personne de faire usage d'armes à feu sur les routes, chemins ou au dessus et en direction de ceux-ci. Il est également interdit à toute personne placée à portée de fusil des stades, places, rues, habitations, bâtiments, de tirer en direction ou au dessus de ceux-ci »

Arrêté préfectoral du 16 sept. 1983

Passeports et cartes nationales d'identité

Les demandes de passeports ou de cartes d'identité ne sont plus reçues à la mairie de Berville. Vous devez vous rendre dans une commune plus importante équipée d'une station d'enregistrement indépendamment du lieu de résidence (Marines, Pontoise, Cergy ...). Il est en général nécessaire de prendre rendez-vous. La réalisation de ces pièces d'identité peut prendre plusieurs semaines.

Une pré-demande peut être effectuée en ligne, vous trouverez toutes les informations sur le site www.service-public.fr.

Les passeports sont valables 10 ans, les cartes nationales d'identité 15 ans.

Recensement

Les jeunes à partir de 16 ans doivent se faire recenser auprès de la mairie de leur domicile dans les 3 mois qui suivent leur date d'anniversaire afin d'obtenir une attestation.

Elections présidentielles

Elles auront lieu les dimanches 10 avril et 24 avril 2022.

Etat civil

Naissances hors communes 2021

Marie KAMEDULA née le 12/03/2021 à Pontoise

Lucie VERDIER née le 09/05/2021 à Pontoise

Charlie GUIAVARCH né le 29/07/2021 à Pontoise

Léonie ROY née le 06/09/2021 à Pontoise

Louis FOLOPPE né le 20/09/2021 à Pontoise

Mariage 2021

Gaëtan DHEILLY et Laure BAUDOIN mariés le 25/09/2021

Déchets

SMIRTOM / Déchetterie de Marines (01-34-66-18-40)

Horaires

Horaires d'hiver (du 1er novembre au 31 mars) :

Lundi : 9h-12h 14h-17h

Mercredi : 14h-17h

Vendredi : 14h-17h

Samedi : 9h-12h / 14h-17h

Dimanche et jours fériés : 9h-13h

Horaires d'été (du 1er avril au 31 octobre) :

Lundi : 9h-12h / 14h-19h

Mercredi : 9h-12h 14h-19h

Vendredi : 9h-12h / 14h-19h

Samedi : 9h-12h / 14h-19h

Dimanche et jours fériés : 9h-13h

Fermée les 1er Janvier, 1er mai et 25 décembre.

Pour éviter des dépôts trop volumineux, possibilité de louer une benne auprès de la déchetterie.

Collecte des objets encombrants :

Le SMIRTOM organise deux collectes des encombrants :

Le mardi 22 mars 2022 et le mardi 27 septembre 2022

Le volume, limité à 1 m³ par habitation, doit être sorti la veille au soir. **Les objets non collectés après le passage des encombrants doivent être rentrés.**

Liste des objets encombrants non collectés :

gravats, sacs de plâtre, ciment, colle, mortier, produits explosifs, produits toxiques (batteries, piles, pots de peinture pleins, huile moteur, huiles usagées, produits de traitements agricoles), objets dont le poids est supérieur à 50 kg, objets dont les mesures excèdent 1.75 x 1.50 x 0.50, déchets verts, souches d'arbres, machines industrielles, moteurs, grosses pièces mécaniques...

Attention, les déchets d'équipements électriques et électroniques doivent impérativement être déposés en déchetterie depuis le 1er janvier 2009.

Les encombrants ne sont pas recyclés, il est donc préférable de se déplacer à la déchetterie lorsque cela est possible.

Ordures

Le ramassage des **ordures ménagères a lieu le jeudi matin.**

Les poubelles doivent être sorties le mercredi soir. Elles doivent être bien fermées car il est souvent constaté que les sacs de détritrus sont éventrés par les animaux errants.

Une fois ramassées elles doivent être rentrées.

Tri sélectif

Bac jaune : mercredi matin toutes les 2 semaines

Bac vert : mercredi matin toutes les 4 semaines

Mairie

Tel : 01 34 66 52 63

mairie.de.berville@wanadoo.fr

Photocopie en mairie : 0,20 €

Horaires d'ouverture

Lundi : 16h20 à 18h30

Jeudi : 16h20 à 17h 30

Attention permanence du jeudi sur site actuellement fermée (travail à distance)

Un samedi matin par mois

(à consulter sur le panneau d'affichage)

En période de congés, des modifications peuvent être apportées, consultez les panneaux d'affichage.

L'équipe municipale

Le Maire Isabelle Joncour-Danel

1er Adjoint Jean-Yves Sevin

2ème Adjoint Philippe Croisé

3ème Adjoint Stéphane Blangier

Martine Baudin

Patrick Bru

Sylvie Delaporte

Mélanie Delcausse

Stéphanie Dupas

Patrick Masselin

Messaouda Perthus

Secrétaires de Mairie

Isabelle By

Anne Maudouit